

[marches-securises.fr](https://marches-securises.fr)

PUBLICATION

**ÉTABLISSEMENT**

**Ville de Blois (41)**  
9 place Saint Louis  
41000 Blois

**AVIS DE MARCHÉ  
SERVICES****Pouvoir adjudicateur**

Ville de Blois (41)  
41000 Blois  
Siret : 21410018200010

**Objet du marché**

Appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation du café « Le Fluxus » de la Fondation du Doute.

**Caractéristiques**

**Type de procédure :** Procédure adaptée - Ouverte.

**Durée du marché**

La convention d'occupation temporaire aura une durée d'un an renouvelable deux fois.

**Modalités d'attribution**

Les opérateurs ont jusqu'au 14 mars à 12h00 pour faire parvenir leurs dossiers de réponse.  
Pour les modalités de dépôt du dossier + pièces à joindre, se référer à l'article "organisation de l'AMI".  
Une audition des candidats pourra être mise en place (date prévisionnelle : 31 mars 2025), afin que la Ville puisse obtenir toute précision qu'elle jugera utile.

**Critères de sélection**

Les propositions seront analysées au regard des critères d'appréciation d'égale importance suivants :

- La prise en compte de la nature artistique et culturelle affirmée du lieu
- La qualité technique et commerciale de la proposition (carte proposée, valorisation de produits locaux, etc)
- La solidité du montage financier envisagé

**Date limite**

**Date de clôture :** Vendredi 14 mars 2025 - 12:00

les questions pourront être posées via la plateforme des marchés publics marches-securises.fr jusqu'au 7 mars à 12h.

**Autres informations**

La Ville de Blois envisage de mettre à disposition la salle dite « café le Fluxus », ainsi que les espaces techniques, le matériel et le mobilier afférents, située au sein de la Fondation du doute, et accessible directement depuis la rue Franciade.

la Ville de Blois organise une publicité et une procédure de sélection préalable en vue de l'attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation du café « Le Fluxus » de la Fondation du Doute.

La proposition attendue doit être complémentaire de l'activité culturelle de l'établissement. Elle devra également se conformer aux règles et dispositions applicables à la Fondation du doute, notamment en terme de sécurité, d'entretien, d'affichage et de publicité, d'aménagement et d'installation.

L'autorisation prendra la forme d'une convention d'occupation temporaire. L'occupation temporaire de l'espace de restauration devra être consentie et acceptée moyennant le paiement d'une redevance mensuelle fixe de 350 euros.

La convention d'occupation temporaire aura une durée d'un an renouvelable deux fois.

L'opérateur peut utiliser la salle café ainsi que les espaces techniques (office), le matériel et le mobilier afférents qui lui sont mis à disposition (voir annexe jointe au projet d'AMI).

Une visite sur site est recommandée mais reste facultative : Stéphanie Boisgbibault - 02.54.55.37.45 - Stephanie.Boisgbibault@blois.fr

Le présent appel à manifestation d'intérêt est publié sur la plateforme marchés-sécurisés et mis en ligne sur le site de la Ville de Blois et de la Fondation du Doute

**Date d'envoi du présent avis**

13 février 2025